

# *Présentation de la voie BTSA & BTS des concours agro & véto*



*Après mon BTSA ou BTS pourquoi ne pas devenir...*



**ingénieur  
du vivant ?**

→ « **Ingénieur du vivant** » c'est un titre de niveau bac +5.

« C'est une personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de prévoir, créer, organiser, diriger, contrôler les travaux qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre. »

→ La **qualité principale** de l'ingénieur du vivant est sa **polyvalence**. Cette fonction exige ainsi qu'il soit un scientifique certes spécialisé, mais également capable de redéployer des connaissances dans des domaines substantiellement différents : agroalimentaire, viticulture, agroenvironnement, bio-technologies, biologie animale et végétale.

→ Un ingénieur du vivant peut ainsi exercer ses fonctions dans de **très nombreux domaines**.

→ **Les principaux secteurs d'activité**  
des ingénieurs du vivants

### AGRICULTURE

Conseillère en élevage  
Ingénieur production de semences  
Ingénieur expérimentation  
Assistante chef de marché  
en coopérative



### ENVIRONNEMENT

Chargée d'études environnement  
Ingénieur tri-valorisation  
Animatrice économie circulaire  
Médiatrice scientifique



### ALIMENTATION pharma, cosmétique

Responsable production  
Chef de produit  
Ingénieur R&D  
Ingénieur qualité produit  
Chef de projet supply chain



### SECTEUR PUBLIC ONG

Ingénieur d'études INRA  
Chargé de mission administration  
d'état ou territoriale  
Agences : agences de l'eau, ANSES  
FAO, Banque mondiale  
Economie solidaire et sociale

### SERVICES

Consultante fonctionnel  
Auditeur financier  
Chargée de clientèle en banque  
Journaliste



Après mon BTSA ou BTS pourquoi ne pas devenir...



**vétérinaire ?**



**Cité Sciences Vertes**  
Lycée agricole • Centre de formation • Exploitation



**Vétérinaire praticien  
(canine, mixte, rurale)**



**Vétérinaire conseil dans les  
élevages en filière  
organisée**



**Vétérinaire dans les  
animaleries pour la  
recherche**



**Vétérinaire de  
l'agroalimentaire**



**Vétérinaire de l'industrie  
pharmaceutique**



**Vétérinaire des armées**



**Vétérinaire directeur d'un  
laboratoire départemental**



**Vétérinaire fonctionnaire**



**Vétérinaire inspecteur  
contractuel**

→ Docteur vétérinaire (bac +8)

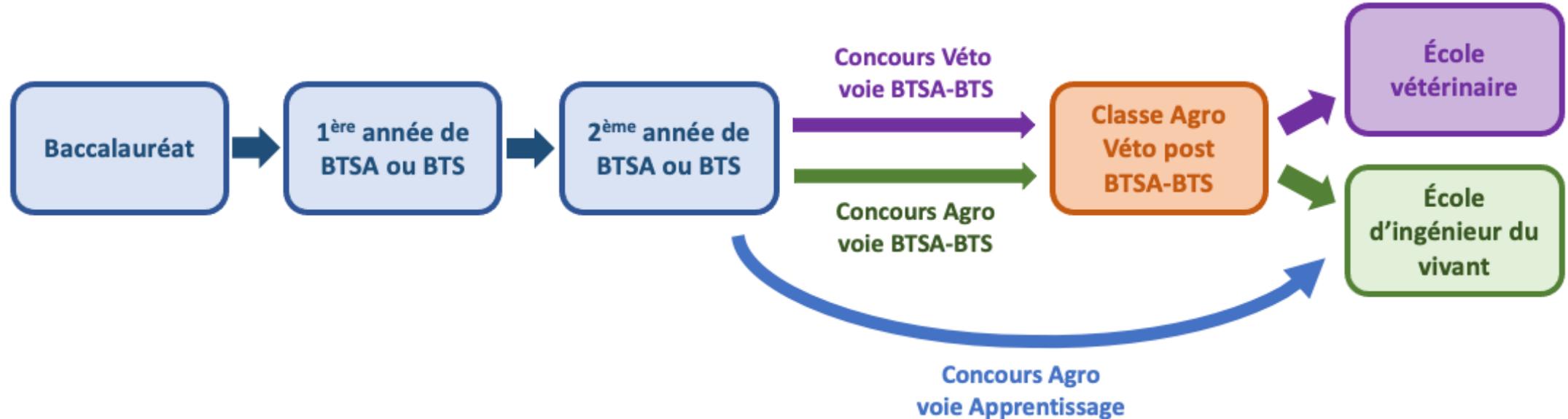
**« un diplôme / des métiers »**

*L'accès à ces deux types de poursuites  
d'études sur fait sur **CONCOURS**.*

**Quels concours pour les BTSA & BTS ?**

# Les différents concours accessibles aux BTSA & BTS :

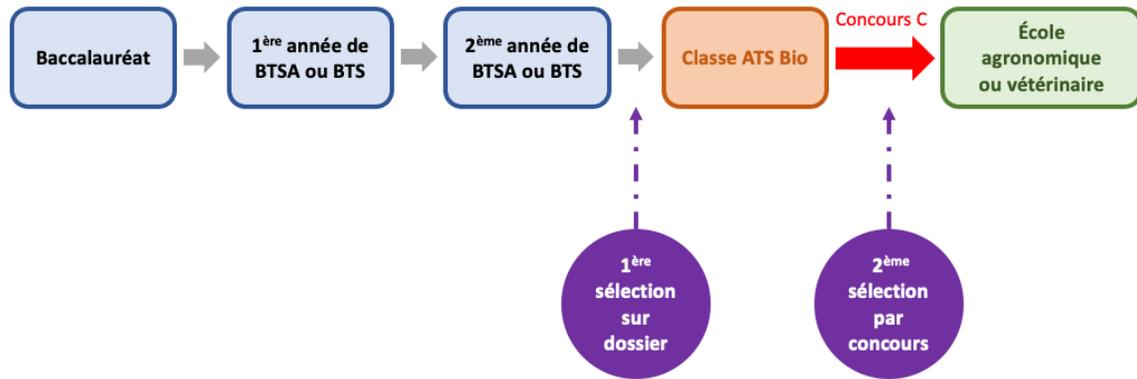
- pour intégrer une école vétérinaire (en formation initiale)
- pour intégrer une école d'ingénieur du vivant en formation initiale
- pour intégrer une école d'ingénieur du vivant par la voie de l'apprentissage



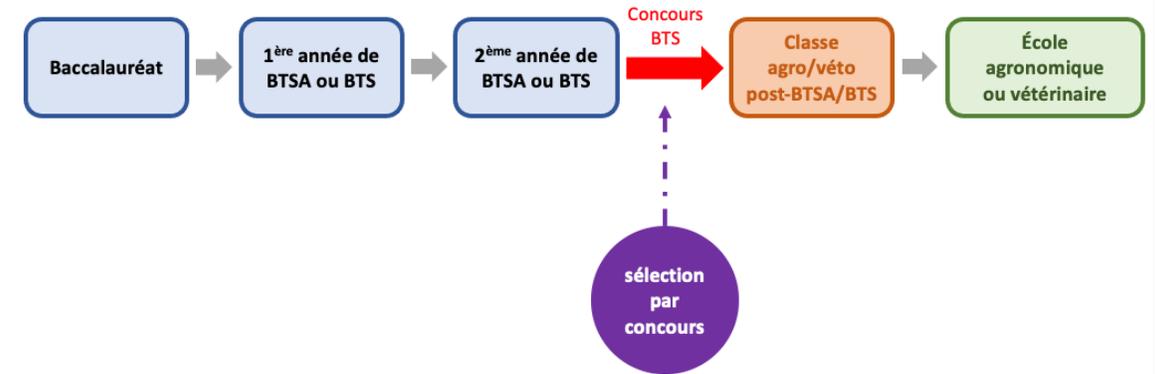
⇒ Disparition de la filière ATS Bio à la rentrée 2024

→ Le **parcours** d'accès aux écoles agro & véto vient d'être **simplifié** :

### Organisation précédente



### Nouvelle organisation



→ 1 sélection au lieu de 2. Pas de perte de temps en cas d'échec au concours

→ Mise en place d'**épreuves adaptées** aux BTSA et BTS

→ Témoigne de la volonté forte d'attirer les publics ex-BTSA & BTS

→ **Possibilité de passer les 3 concours en même temps** (BTS Agro / BTS Véto / Apprentissage)

# **Quels BTSA et BTS ouvrent à ces voies ?**

---> **Presque tous les BTSA** (sauf Technico-Commercial et Développement, Animation des Territoires Ruraux)

Pour le concours **vétérinaire**, les BTSA **Productions Animales** et **ANABIOTEC** sont particulièrement recommandés.

---> **Les BTS du domaine de la biologie et de la chimie**

Analyses de biologie médicale – Bioanalyses et contrôles – Bioqualité – Biotechnologies – Diététique – Géologie appliquée – Métiers de l'eau – Métiers de la chimie – Métiers des services à l'environnement.

---> **Les BTS Maritimes**

# **En quoi consistent les concours communs Agro & Véto de la voie BTSA-BTS ?**

## ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

### 1) Sélection sur dossier – Coeff 2

- Évaluation du parcours académique (compétences, résultats scolaires et rangs de classement)
- Étude du profil du candidat (formation, stages, travail et/ou activités extra-scolaires)
- Étude du projet professionnel (évaluation de la pertinence du projet du candidat)

### 2) Épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques – Coeff 1

- Évaluation de l'expression écrite, des capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse
- Évaluation du niveau de connaissance sur une thématique technique et scientifique

## ÉPREUVES D'ADMISSION

### 5 à 7 MEM (Mini Entretiens Multiples) en visioconférence – Coeff 3

Évaluation de différentes aptitudes (notamment la motivation, le projet professionnel, la projection vers le futur métier, les aptitudes développées en stage, la logique, ...)

**ATTENTION, pour la session 2024 :** un unique entretien de 40 minutes avec le jury portant sur travaux ou mémoire de stage



---> **2 tentatives autorisées** :

au cours de la 2<sup>ème</sup> année de BTS ou une fois le diplôme obtenu

(pour véto, la deuxième tentative a forcément lieu l'année juste après l'obtention du BTS)

---> **connaissance du milieu professionnel requise** :

des stages chez des professionnels dans le cadre de la formation ou en dehors sont recommandés (penser aux justificatifs)

---> **Plus d'infos sur le site du SCAV** :

SCAV : Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires

<https://www.concours-agro-veto.net/>

# **Quelle organisation en classe passerelle « agro véto post BTSA-BTS » ?**

...> La classe passerelle « agro véto post BTSA-BTS » est une **classe de remise à niveau en sciences** (SVT, PC et Maths), français et en anglais avant l'entrée en école d'agro ou véto (selon le concours obtenu en amont)

---> **11 classes agro véto post BTSA-BTS**

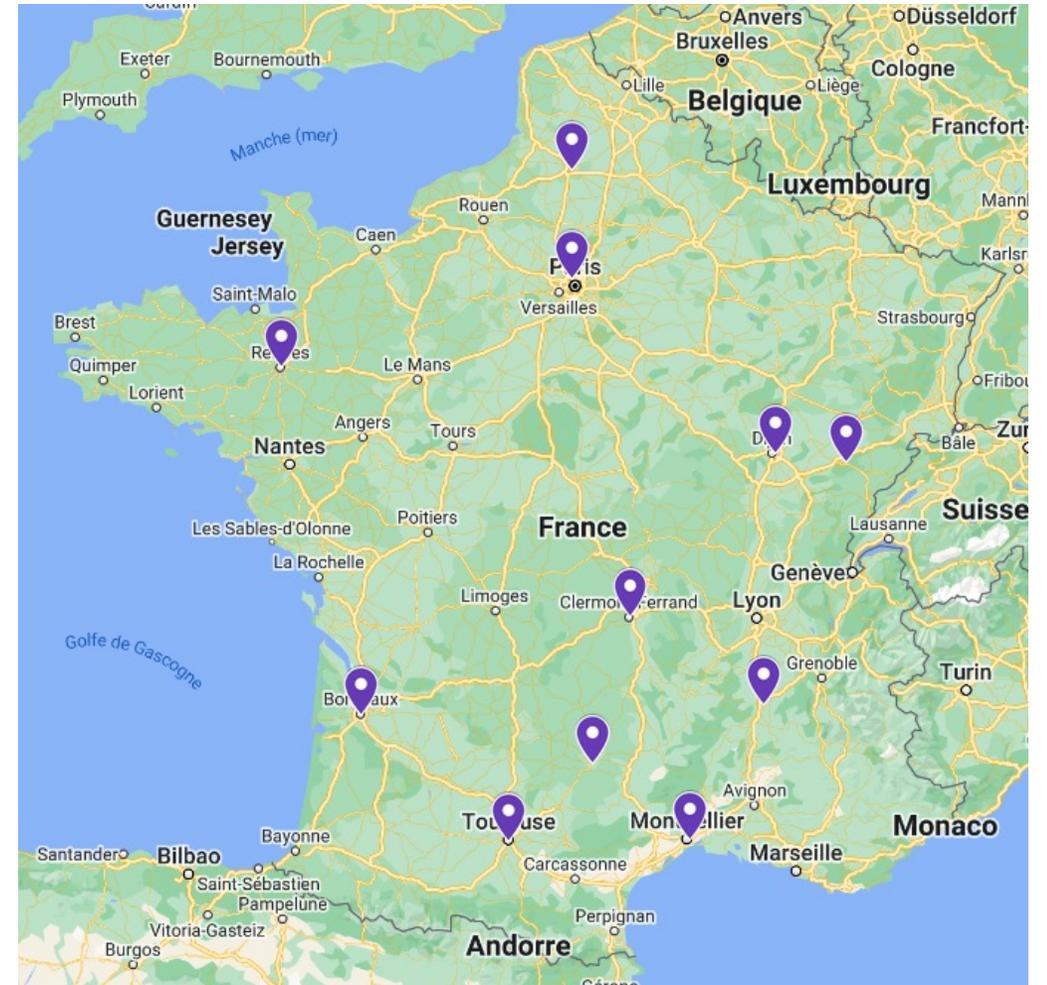
**ouvrent à la rentrée 2024 :**

Amiens – Besançon – Bordeaux

Clermont – Dijon – Gennevilliers

Montpellier – Rennes – Rodez

Toulouse – Valence



---> **attribution de la classe pour les lauréats du concours :**

en fonction des vœux et du classement au concours de chaque étudiant

## La classe agro véto post BTSA-BTS est organisée en 3 blocs :

### ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

36 ECTS – 27h/semaine

Biologie – Écologie

Mathématiques – Informatique

Physique – Chimie

### HUMANITÉS

16 ECTS – 10h/semaine

Lettres – Philosophie

Anglais

### 2 PROJETS INTERDISCIPLINAIRES

8 ECTS – 3h/semaine

Projet de médiation scientifique

Activité collaborative en sciences

- Premier semestre commun aux agros et aux vétos
- Deuxième semestre en partie orienté agro ou véto
- Classes à petits effectifs – Accompagnement personnalisé

---> **évaluation durant l'année de classe passerelle :**

50 % contrôle continu – 50 % examen national (2 sessions en janvier et juin)

Les étudiants sont assurés d'une place en école à l'issue de la formation sous réserve de validation des 60 crédits ECTS

Redoublement possible (maladie, accident, niveau académique insuffisant)

---> **choix de l'école vétérinaire ou agronomique intégrée :**

en fonction des vœux et du classement durant l'année de la classe passerelle

# Quelques chiffres ?

---> **1<sup>ère</sup> session... donc pas encore de vraies statistiques...**

**Seul le ratio nombre de places / nombre d'inscrits pour la session 2024 est connu à ce jour :**

---> **52 places véto réservées à la voie BTS pour 259 inscrits**

---> **114 places agro réservées à la voie BTS pour 199 inscrits**

# Quels profils d'étudiants ?

---> Étudiant sérieux, motivé et travailleur avec des certitudes sur son projet professionnel

---> Besoin de plus de « concret », d'expérimentation, de terrain lors des études supérieures courtes

---> Lauréat d'un bon bac dans le domaine scientifique (voir communiqué des écoles)

---> Lauréat d'un bon BTSA ou BTS

---> Bonnes capacités de réflexion, d'abstraction de synthèse

*Présentation de la voie BTSA & BTS des concours agro & véto*

# Contact & informations pratiques

---> **Contact :**

**Laurent FOURMIGUÉ**  
enseignant au lycée de Toulouse-Auzeville

**laurent.fourmigue@educagri.fr**

**INSRIPTION OBLIGATOIRE**

**Cité Sciences Vertes**  
Lycée agricole  
Centre de formation  
Exploitation

2 route de Narbonne  
Auzeville Tolosane  
www.citesciencesvertes.fr

**Préparez  
votre  
AVENIR**

**JOURNÉES  
PORTES  
OUVERTES**

**3 FEV** **16 MARS**

Etudes Supérieures  
**9h - 13h**

Post 3ème  
**9h - 13h**

**Journée Portes Ouvertes 2024**



Davantage d'informations...

*Présentation de la voie BTSA & BTS des concours agro & véto*

**Merci pour votre attention !**



**Cité Sciences Vertes**

Lycée agricole • Centre de formation • Exploitation